

## POSTULAT

### **du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, concernant: quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans? (14.03.2012) 3.145**

Les jeunes entre 15 et 17 ans se retrouvent souvent en situation difficile à la sortie de leur école obligatoire. En effet, les patrons hésitent de plus en plus à engager des jeunes de 15 ans, étant trop peu matures. Un patron qui a le choix d'engager un jeune de 2 ans de plus, en principe, favorise l'engagement de celui-ci. Le problème est aussi bien présent pour tous les jeunes voulant accéder aux métiers du médical, où ils sont jugés, à juste titre, trop jeunes pour affronter les réalités d'un home ou d'un hôpital. Pour ce problème, vous m'aviez d'ailleurs répondu à une question en décembre, en promettant d'augmenter les classes dans l'école de soins communautaires de Châteauneuf. Ce n'est pas le cas pour la rentrée 2012, nous osons l'espérer pour la rentrée 2013.

Ce souci est surtout très prononcé pour les jeunes qui sortent du niveau deux, car ils n'ont que très peu de débouchés en dehors d'un apprentissage. Avec la nouvelle loi sur le cycle d'orientation, nous leur avons encore ôté la possibilité de faire la 4<sup>ème</sup> année de CO. Que leur reste-t-il comme alternative? Une année d'école pré-professionnelle, et c'est leur seul choix. D'où d'autres problèmes à régler pour cette école qui est excellente, mais qui se retrouve confrontée à beaucoup de jeunes qui viennent là simplement pour passer le temps, en attendant de trouver autre chose.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre sur pied l'EPP sur deux ans par exemple, ou alors l'ouverture de classes de culture générale ou commerciale, d'un niveau moins élevé afin d'être également accessibles aux élèves de niveau deux.

Sion, le 14 mars 2012  
(10h20)

Groupe PDCB, par  
Anne-Marie Beytrison, députée (suppl.)